



Tél : 07 44 98 00 60

Courriel : br@rgestionprivee.com

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Définitions (pour la présente fiche)

- **Conseil CIF non indépendant** : le cabinet fournit des recommandations en investissement dans le cadre des règles applicables aux CIF, sans revendiquer le statut de conseil en investissement "indépendant" au sens réglementaire.
- **Modèle "honoraires uniquement" (périmètre CIF)** : les prestations relevant du CIF sont rémunérées exclusivement par des honoraires payés par le client. Le cabinet ne perçoit ni ne conserve aucun avantage monétaire de tiers lié aux recommandations CIF y compris sous forme de rétrocessions de frais, commissions de mouvement, commissions d'encours, ou toute rémunération assimilable".
- **Flux technique** : toute somme versée par un tiers (plateforme, établissement teneur de compte, assureur, société de gestion, etc.) au cabinet, par automatisme, erreur ou circuit de place, en lien avec une opération recommandée ou mise en place non prévu contractuellement et non dû au titre de la mission.
- **Avantage non monétaire mineur** : avantage non monétaire (information, documentation, formation, invitation raisonnable) (i) de faible valeur, (ii) de nature à améliorer la qualité du service rendu au client, (iii) non susceptible de nuire au respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client, (iv) non conditionné à une contrepartie commerciale, et (v) tracé (registre + justificatifs).
- **Partenaire** : toute entité (producteur, distributeur, plateforme, SGP, assureur, PSI, association professionnelle ou organisme de place) susceptible d'offrir un avantage non monétaire au cabinet ou à ses collaborateurs.

R GESTION PRIVÉE 3 Rue de la Fraternité, 59700 Marcq en Baroeul Tél : 07 44 98 00 60 EURL au capital de 100 €
RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z N° TVA Intracommunautaire : FR48 911920098

Statuts réglementaires :

- ORIAS n°22004708
- Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 (jusqu'au 28/02/2027)
- Courtier d'Assurance ou de Réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 (jusqu'au 28/02/2027)
- Membre ANACOFI-CIF n°E010325
- Carte professionnelle de Transactions sur immeubles et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n°CPI 590 620 220 000 00050 (CCI Grand Lille, délivrée le 06/05/2022, valable jusqu'au 02/09/2028)
- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 Le Mans CEDEX 9 Police n°114240090

STATUT LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Notre cabinet est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22004708. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site Internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) : *notre cabinet* fournit des conseils en investissement de manière non indépendante au sens du règlement général de l'AMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers -CIF (ANACOFI-CIF) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse Internet : <https://www.amf-france.org>

- Catégorie : Courtier en assurance (COA), Capacité professionnelle : Niveau I,

- Agent Immobilier porteur de la carte Transaction sur Immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds et Gestion Locative n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI de Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Les activités CIF relèvent du contrôle de l'AMF (via l'association agréée), les activités d'assurance relèvent du contrôle de l'ACPR, et l'activité immobilière relève des règles applicables à l'entremise immobilière (contrôlable par la DGCCRF).

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Cadre légal et réglementaire Le cabinet exerce son activité de conseil en investissements financiers dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier, notamment :

- articles L. 541-1 et suivants (statut et obligations des CIF),
- articles L. 533-12-5 et suivants (règles de bonne conduite applicables au conseil en investissement),
- articles L. 541-8-1 et suivants (information du client, prévention des conflits d'intérêts, entrée en relation). Ces références s'articulent avec le règlement général de l'AMF et la doctrine de l'association professionnelle.

Ces obligations se traduisent opérationnellement par : (i) une information ex ante sur la rémunération, (ii) une politique écrite d'encadrement des avantages et conflits, (iii) la tenue de registres et la conservation des justificatifs, (iv) la formalisation du conseil et des coûts.

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au Code de Bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités.

Notre Responsabilité Civile Professionnelle ainsi que notre Garantie Financière sont souscrites auprès de :
MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéro de contrat : 114240090

Absence de détention de fonds Le cabinet ne reçoit ni ne détient habituellement de fonds, effets ou valeurs pour le compte de ses clients. Par exception, des flux techniques peuvent être reçus via des circuits de place ; ils sont isolés sur un compte de transit et restitués au client (ou imputés sur honoraires sur accord écrit) selon la procédure décrite ci-après. La garantie financière est souscrite à titre contractuel, bien que non requise du fait de cette absence de détention.

Pour les montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 500 000€ par sinistre et par an	2 500 000€ par sinistre et par an	500 000€ par sinistre et par an
Garantie Financière		115 000 € par année d'assurance	110 000 € par année d'assurance

Notre cabinet s'est engagé à respecter le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Positionnement CIF : conseil non indépendant – rémunération 100 % honoraires

Dans le cadre de notre activité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), nous fournissons un conseil non indépendant au sens du Code monétaire et financier. Notre rémunération sur le périmètre CIF provient exclusivement d'honoraires versés par le client. Nous ne percevons ni ne conservons aucun avantage monétaire de la part de tiers (commissions, rétrocessions, rémunérations de distribution ou assimilées). Nous pouvons accepter, de manière strictement encadrée, des avantages non monétaires mineurs lorsqu'ils contribuent à l'amélioration de la qualité du service rendu au client, sans porter atteinte à notre obligation d'agir au mieux de ses intérêts. Ces avantages sont enregistrés dans un registre dédié et font l'objet d'une synthèse annuelle communiquée au client.

Qualification du conseil (CIF)

Le service de conseil en investissement est fourni de manière non indépendante au sens des règles de bonne conduite applicables, notamment au regard de notre univers de solutions sélectionnées et de l'absence d'engagement d'exhaustivité. En revanche, sur le périmètre CIF, le cabinet a adopté une politique interne de rémunération dite "honoraires uniquement" : les prestations CIF sont rémunérées exclusivement par des honoraires payés par le client. Le cabinet ne sollicite pas et ne conserve pas d'avantages monétaires de tiers liés aux recommandations CIF. Cette politique de rémunération n'emporte pas qualification de "conseil indépendant" et ne constitue pas une revendication d'indépendance.

Important : le cabinet peut fournir un conseil non indépendant au sens réglementaire, même lorsque la rémunération CIF est exclusivement constituée d'honoraires. Le client est informé que l'absence d'avantages monétaires sur le périmètre CIF relève d'une politique interne de rémunération, sans que cela n'implique une qualification de "conseil indépendant"

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Votre avenir financier, notre expertise.
Ensemble, construisons la richesse de demain !

R GESTION PRIVÉE

TABLEAU DE REMUNERATION PAR ACTIVITE/PRODUIT

Activité	Périmètre concerné	Modèle de rémunération	Qui paie ?	Document de transparence remis au client
Conseil en investissements financiers (CIF)	Allocation, sélection de supports, structuration financière	100 % honoraires (aucune commission, aucun avantage monétaire conservé)	Client uniquement	Lettre de mission CIF signée + information sur coûts et frais + modalités de rémunération, avant toute mise en œuvre"
IAS – Assurance-vie / capitalisation	Contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, unités de compte	Honoraires uniquement (aucune commission conservée, restitution automatique de tout flux technique)	Client uniquement	Mandat/lettre de mission IAS-vie + clause restitution remis avant toute souscription / mise en place"
IAS – Prévoyance / santé / emprunteur	Contrats de prévoyance individuelle, santé, assurance emprunteur	Commissions d'intermédiation possibles (montant/assiette/taux/nature (acquisition / renouvellement), périodicité, et existence éventuelle de commissions de suivi communiqués ex ante), éventuellement honoraires si prévu	Assureur/courtier (et/ou client si honoraires)	Mandat/lettre de mission IAS-protection + information préalable sur commissions remis avant toute souscription / mise en place"
Immobilier (transaction/gestion locative)	Entremise, transaction, location, gestion locative	Honoraires selon barème affiché	Client bailleur/locataire	Mandat + barème loi Hoguet remis avant toute souscription / mise en place"

Lorsque le contrat d'assurance-vie/capitalisation prévoit contractuellement des commissions de distribution, celles-ci sont soit neutralisées (tarification honoraires), soit restituées au client selon la procédure flux techniques.

Activité	Document contractuel	Rémunération principale	Flux tiers possibles ?	Traitement	Registre
CIF (non indépendant)	Lettre de mission CIF	Honoraires client	Flux techniques possibles (erreur/circuit)	Restitution par défaut ; imputation sur accord écrit	Registre flux + consentements
IAS Vie / capi (honoraires)	Mandat/LM IAS-vie	Honoraires client	Flux techniques possibles	Restitution/imputation traçable	Registre flux
IAS Prévoyance / santé / emprunteur	Mandat/LM IAS-protection	Commissions assureur + éventuellement honoraires	Oui (commissions prévues)	Information ex ante, traçabilité	Registre rémunérations IAS + conflits
Immobilier	Mandat + barème	Honoraires selon barème	Non (en principe)	Facturation selon mandat	Registre mandats / factures

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Le cabinet ne qualifie pas son conseil d' 'indépendant' au sens réglementaire, notamment en raison de son univers de solutions sélectionnées ; l'absence de perception d'avantages monétaires sur le périmètre CIF constitue une politique interne de rémunération et ne modifie pas cette qualification.

MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés avec nos clients seront dans un premier temps les courriers électroniques et la signature électronique, le téléphone puis la correspondance papier.

Lecture des rémunérations par activité :

- **CIF** : honoraires client uniquement, **zéro avantage monétaire** de tiers.
- **IAS – assurance-vie/capitalisation** : honoraires client uniquement, **zéro commission conservée** ; restitution si flux technique.
- **IAS – prévoyance/santé/emprunteur** : commissions possibles, communiquées ex ante.
- **Immobilier** : honoraires selon barème.

Politique d'acceptation des avantages non monétaires mineurs

Avantages non monétaires mineurs (seuils internes)

Le cabinet peut accepter des avantages non monétaires **mineurs** uniquement lorsqu'ils :

- améliorent la qualité** du service rendu aux clients (veille, formation, compréhension des solutions),
- ne portent pas atteinte à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client,
- ne sont assortis d'**aucune contrepartie** attendue (référencement, volume d'affaires, mise en avant).

À cette fin, le cabinet applique des **seuils internes** : **75 EUR TTC** par avantage et **350 EUR TTC** par partenaire et par an, sauf prise en charge par le cabinet ou refus. Tout avantage fait l'objet d'une **validation préalable**, d'une **inscription au registre**, et d'un **archivage** des justificatifs.

Le cabinet peut accepter certains avantages non monétaires, à condition qu'ils soient strictement mineurs, ponctuels, et qu'ils améliorent la qualité du service fourni au client, sans générer de conflit d'intérêt.

Seuils applicables (par partenaire) :

- **Valeur unitaire maximale par avantage** : 75 € TTC
- **Plafond annuel cumulé par partenaire** : 350 € TTC

Catégorisation des avantages admissibles :

- **Repas professionnels / déjeuners de gestion** : acceptés uniquement s'ils sont ponctuels, à contenu professionnel (présentation, formation, actualité), sans contrepartie commerciale, et d'une valeur raisonnable (cible 50 €, plafond 75 €).
- **Documentation, veille, petits cadeaux professionnels** : valeur faible, strictement utile à l'activité, dans la limite des seuils ci-dessus.
- **Événements de place (conventions, formations, conférences)** : acceptés si l'objectif est informatif ou formatif, sans incitation commerciale, et dans la limite des seuils.
- **Transport et hébergement** : refusés par principe, sauf exception dûment justifiée et validée par la conformité.

Procédure :

- Chaque avantage est **documenté dans un registre** (voir modèle ci-dessous).
- Toute exception ou dépassement de seuil est refusé ou pris en charge par le cabinet.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60



- Les conventions professionnelles (chambre, association, organisme de place) sont privilégiées en prise en charge cabinet au-delà des seuils unitaires, afin d'éviter toute apparence d'incitation.
- Une **synthèse annuelle** est communiquée au client. La synthèse annuelle communiquée au client est agrégée et ne comporte pas de données personnelles de tiers. Le détail par événement peut être communiqué sous une forme compatible avec la protection des données (anonymisation/occultation)

Ces seuils sont définis par le cabinet à titre de politique interne de prévention des conflits d'intérêts ; ils peuvent être révisés et font l'objet d'une revue annuelle.

Registre des avantages non monétaires Un registre dédié recense chaque avantage non monétaire reçu (repas, invitations, etc.), précisant : date, nature, valeur estimée, partenaire, bénéficiaire, motif, validation interne, analyse de conflit d'intérêts le cas échéant.

Modèle de registre des avantages non monétaires

Date	Partenaire / Origine	Nature de l'avantage	Valeur estimée (€ TTC)	Justification professionnelle	Payeur (tiers/cabinet)	Contrepartie attendue ?	Validation conformité	Cumul annuel (€)	Preuve jointe (facture/invitation)
01/03/2024	SGP X	Déjeuner de gestion	50	Présentation fonds obligataire	Tiers	Non	Oui	50	Oui
15/05/2024	Chambre pro	Convention annuelle	75	Formation réglementaire	Cabinet	Non	Oui	75	Oui
...

Information client : le client peut obtenir, sur demande, les informations relatives aux avantages non monétaires enregistrés ; une synthèse annuelle des avantages non monétaires acceptés est mise à disposition du client. Le détail (par événement) est disponible sur demande.

Type d'avantage	Exemples	Acceptable ?	Conditions minimales	Preuves / registre	Décision
Documentation / veille	Notes, études, accès web	Oui	Utilité pro + valeur faible	capture/justificatif + registre	Accepter/Refuser/Accepter avec remboursement
Repas raisonnable	Déjeuner de gestion ~50 EUR	Oui	Ponctuel, contenu pro, ≤ 75 EUR, pas de contrepartie	invitation + estimation coût + registre	
Événement de place	Convention chambre, conférence	Oui	Thématique pro, valeur raisonnable, pas de contrepartie	programme + inscription + registre	
Formation	Formation produits/marchés	Oui	Lien direct avec activité, coût raisonnable, traçabilité	facture/attestation + registre	
Voyage / hébergement luxueux*	Séminaire "incentive"*	Non en principe	Acceptation seulement si strictement pro et raisonnable ; sinon remboursement personnel	décision interne + registre + justificatif remboursement	

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Cadeau matériel	Objet, panier, etc.	Plutôt non	Refus par défaut sauf valeur très faible et justification	registre + preuve refus/retour	
-----------------	---------------------	------------	---	--------------------------------	--

*Les repas et frais d'inscription à des événements professionnels (formations, conventions) peuvent être acceptés en tant qu'avantages non monétaires mineurs, sous réserve qu'ils soient d'une valeur raisonnable et tracés dans le registre dédié. Le transport (train, avion, taxi) et l'hébergement sont refusés par défaut. Ils ne peuvent être acceptés que dans des cas strictement professionnels, dûment justifiés et documentés, et font alors l'objet d'un remboursement partiel ou total par le cabinet si la valeur excède le seuil interne. Toute exception est consignée dans le registre avec justificatif. À titre exceptionnel, une prise en charge par un partenaire peut être acceptée uniquement si les conditions suivantes sont réunies :

1. L'événement présente un caractère strictement professionnel (ex. formation certifiante, événement de place, colloque réglementaire) ;
2. Le coût est raisonnable et conforme aux pratiques de marché ;
3. L'avantage n'est assorti d'aucune incitation commerciale ou contrepartie attendue ;
4. Une validation préalable écrite est obtenue (direction/conformité) ;
5. Un remboursement total ou partiel par le cabinet est effectué si la valeur excède le seuil interne.

Toute exception est consignée dans le registre dédié, accompagnée des justificatifs et de la décision motivée.

3. Process interne — Contrôle et traçabilité des avantages non monétaires mineurs

Objectif

Garantir que tout avantage non monétaire (repas, invitations, formations, etc.) reçu dans le cadre de l'activité CIF soit :

- strictement encadré,
- proportionné,
- sans contrepartie commerciale,
- traçable et documenté,
- conforme à la politique interne et à la réglementation.

Étapes du process

1. **Réception de l'avantage**
 - Toute proposition d'avantage non monétaire (invitation, repas, documentation, etc.) est signalée immédiatement au responsable conformité.
2. **Qualification et estimation**
 - Estimer la nature et la valeur de l'avantage.
 - Vérifier que l'avantage est strictement professionnel, ponctuel et utile à la qualité du service.
3. **Vérification des seuils**
 - Contrôler le respect des plafonds internes :
 - 75 € par événement,
 - 350 € par partenaire et par an.
4. **Validation préalable**
 - Validation obligatoire par le responsable conformité avant acceptation.
 - Analyse de l'absence de contrepartie commerciale explicite ou implicite.
 - Refus systématique si l'avantage est conditionné à une mise en avant ou à un volume d'affaires.
5. **Enregistrement dans le registre**
 - Inscription immédiate dans le registre des avantages non monétaires :
 - Date, nature, valeur estimée, partenaire, bénéficiaire, justification, validation.
6. **Gestion des conflits d'intérêts**
 - Analyse systématique de tout risque de conflit d'intérêts.
 - Escalade au responsable conformité en cas de doute.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60



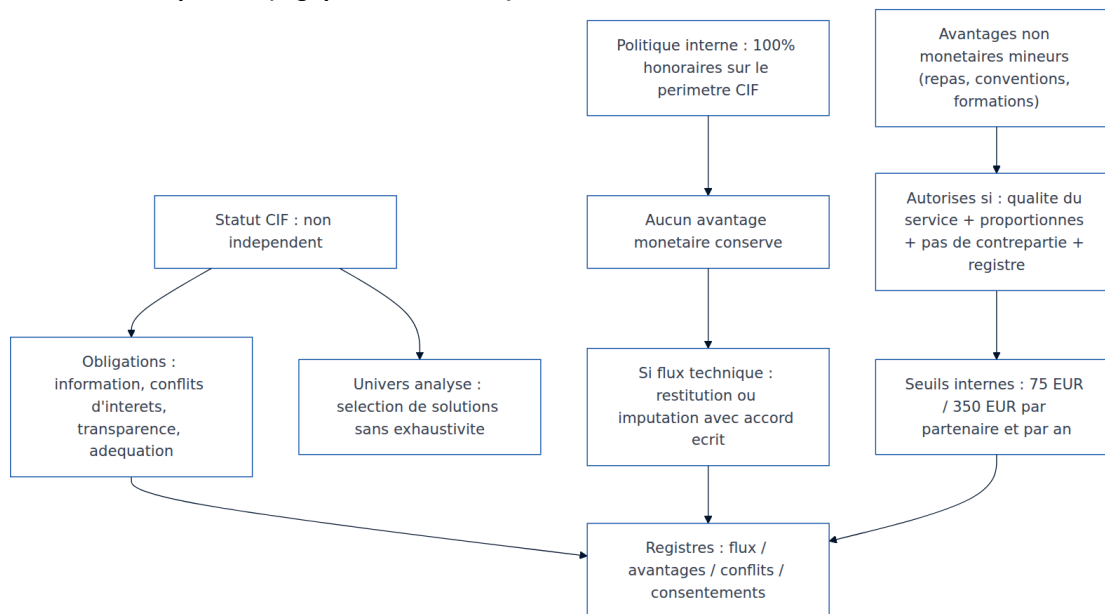
7. Archivage et conservation

- Conservation des justificatifs et du registre pendant 5 ans.

8. Revue annuelle

- Contrôle annuel du registre pour vérifier le respect des seuils, la pertinence des avantages et l'absence de dérive.

Schéma du process (logique décisionnelle)



Points de vigilance

- *Aucun avantage non monétaire ne peut être accepté s'il est conditionné, explicitement ou implicitement, à la mise en avant d'une solution, à un volume d'affaires ou à un référencement.*
- *En cas de dépassement des seuils, l'avantage est refusé ou remboursé personnellement, et l'incident est documenté.*
- *Toute acceptation doit être justifiée par l'amélioration de la qualité du service au client et ne jamais altérer l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.*

Séparation des activités et des rémunérations (CIF / IAS / immobilier)

Les prestations CIF, IAS et immobilières font l'objet de **documents contractuels distincts** (lettre de mission / mandat / barème).

- **CIF** : rémunération exclusivement par honoraires client ; aucun avantage monétaire de tiers n'est conservé.
- **IAS assurance-vie / capitalisation (si applicable)** : modèle "honoraires uniquement" ; aucune commission n'est conservée ; tout flux technique est restitué ou imputé avec traçabilité.
- **IAS prévoyance / santé / emprunteur** : des commissions d'intermédiation peuvent être perçues ; elles sont communiquées **ex ante** et formalisées au mandat/lettre de mission IAS.

Les commissions IAS n'ont **aucune incidence** sur les recommandations émises au titre du CIF, lesquelles sont fondées sur l'analyse du profil, des objectifs et des contraintes du client.

Lorsque des commissions sont perçues au titre de l'IAS (prévoyance/santé/emprunteur), elles sont tracées dans un registre distinct (montant, assiette, nature, périodicité, producteur) et ne peuvent conditionner ni la sélection des instruments analysés ni les recommandations CIF, lesquelles sont motivées et documentées de manière autonome. Une revue interne annuelle documentée vérifie l'absence de biais de recommandation.

Conflits d'intérêts — prévention, gestion, information

Le cabinet a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Toute situation susceptible de créer un

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



conflit (partenariat, invitation, avantage, lien capitalistique, intérêt personnel) fait l'objet :

- d'une **identification préalable**,
- d'une **mesure de gestion** (prévention, mitigation, information du client, ou abstention),
- d'une **traçabilité** dans un registre des conflits d'intérêts et des mesures associées.

Le registre des conflits d'intérêts est tenu à jour et les mesures prises sont documentées (prévention, information, abstention).

Séparation des activités et justification du conseil

Les recommandations émises au titre du conseil en investissements financiers (CIF) sont justifiées au regard du profil, des objectifs, de l'horizon et des contraintes du client, ainsi que de l'analyse comparative des solutions ; elles sont documentées de manière indépendante de toute rémunération pouvant exister au titre de l'activité d'intermédiation en assurance (IAS)

Activité	Mode de rémunération	Justification du conseil
CIF	Honoraires uniquement	Analyse fondée sur les objectifs, contraintes et intérêts du client, réalisée selon notre univers de solutions sélectionnées et sans perception d'avantages monétaires de tiers au titre du CIF.
IAS Prévoyance	Commissions possibles	Conseil distinct, sans incidence sur recommandations CIF

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-1-1 du RGAMF n°2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013 et 20/11/2013 et 17/10/2014)

Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : R GESTION PRIVÉE Service réclamation 3 RUE DE LA FRATERNITE 59700 MARCQ EN BAROEUL

Tél : 07 44 98 00 60 ou par courriel : service.reclamations@rgestionprivee.com

Ce service de réclamation est totalement gratuit.

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour le règlement d'un litige à l'amiable, vous avez la possibilité d'avoir recours à un médiateur de la consommation. **Cette médiation est gratuite pour vous.** La liste des médiateurs approuvés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la consommation – CECM est consultable sur Internet à l'adresse : www.economie.gouv.fr/mediation-conso
Le médiateur compétent dépend de la nature de la prestation objet du litige (CIF/IAS/IOBSP/immo)

Médiateur compétent en matière de litiges avec une personne morale :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam 75 009 Paris

Médiateurs compétents en matière de litiges avec une personne physique :

Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF – Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75 082 Paris Cedex 02

Site Internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75 441 PARIS Cedex 09 Site Internet :

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir-le-mediateur>

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Pour les activités immobilières : Médiation de la consommation, ANM Conso, 2 rue de Colmar 94 300 VINCENNES
 Site Internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Protection des données personnelles (RGPD)

Le cabinet, responsable du traitement, collecte et traite vos données personnelles pour :

- la gestion de la relation client et l'exécution des missions (conseil, intermédiation, suivi réglementaire) ;
- le respect de ses obligations légales et réglementaires (lutte contre le blanchiment, obligations fiscales, conformité) ;
- la gestion des réclamations et contentieux ;
- la prospection commerciale par voie électronique ou téléphonique (sous réserve de votre consentement recueilli lors de l'entrée en relation ou ultérieurement)).

Bases légales : exécution du contrat, respect d'une obligation légale, consentement, intérêt légitime.

Destinataires : collaborateurs du cabinet, prestataires techniques (IT, archivage, conformité), autorités de contrôle (AMF, ACPR, DGCCRF), partenaires contractuels strictement nécessaires à l'exécution des missions.

Durées de conservation :

Catégorie de données	Durée de conservation	Référence réglementaire
Dossier client (contrat, mission, justificatifs)	5 ans après la fin de la relation	Code monétaire et financier, LCB-FT
Documents relatifs à la lutte contre le blanchiment	5 ans après la fin de la relation d'affaires	LCB-FT
Données de prospection	3 ans après le dernier contact	CNIL
Réclamations et contentieux	Jusqu'à extinction des recours	Prescription légale

Les registres et justificatifs sont conservés au minimum 5 ans ; les pièces comptables et fiscales (factures, avoirs, avis de crédit, preuves de virement) sont conservées selon les durées légales applicables, lorsque celles-ci excèdent 5 ans.

Droits : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité dans les conditions prévues par la réglementation. Pour exercer vos droits, contactez : dpo@rgestionprivée.com.

Réclamation : en cas de difficulté, vous pouvez saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Transfert hors UE : aucun transfert hors Union européenne n'est réalisé sans garanties appropriées.

Sécurité : le cabinet met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données.

Clients non-résidents

Le cabinet accepte des clients dont la résidence fiscale est située hors de France, sous réserve de la réalisation d'une procédure d'identification renforcée et de la collecte d'une auto-certification de résidence fiscale. Le client est informé que :

- Certains produits (ex : PEA) sont inaccessibles aux non-résidents.
- Les revenus de source française sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source conformément à la législation fiscale française et à la convention fiscale franco-israélienne.
- Les informations relatives à ses comptes et produits financiers pourront être transmises à l'administration fiscale israélienne dans le cadre de l'échange automatique d'informations (CRS).
- Il lui appartient de déclarer ses revenus et avoirs auprès de l'administration fiscale de son pays de résidence.

Le cabinet conserve l'ensemble des justificatifs d'identité, de domicile et de résidence fiscale, ainsi que la trace de l'analyse de risque LCB-FT et des décisions prises.

Résidence fiscale du client et justificatifs

Lors de l'entrée en relation, le client fournit une **auto-certification de résidence fiscale** et s'engage à informer le cabinet de tout changement dans un délai raisonnable. Le cabinet peut demander tout justificatif complémentaire nécessaire à ses obligations

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



déclaratives et de conformité. Le cabinet attire l'attention du client sur le fait que la résidence fiscale peut déterminer le régime d'imposition applicable et l'accès aux conventions fiscales. En cas de déclaration inexacte ou d'omission, les conséquences fiscales qui en résulteraient ne sauraient être imputées au cabinet.

MODES DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Le cabinet demeure qualifié de non indépendant, notamment en raison de l'absence d'engagement d'exhaustivité et de son univers de solutions sélectionnées.

Conseil en investissements financiers (CIF) — conseil non indépendant — modèle 100 % honoraires

Le cabinet fournit un conseil en investissement de manière non indépendante au sens des règles de bonne conduite applicables. Au titre de l'activité CIF, le cabinet est rémunéré exclusivement par des honoraires facturés au client. Le cabinet ne perçoit ni ne conserve aucune commission, rétrocession, rémunération de distribution, ni aucun avantage monétaire versé par des tiers (sociétés de gestion, plateformes, émetteurs, teneurs de compte, assureurs) en lien avec les recommandations formulées.

Le cabinet ne reçoit ni ne détient habituellement de fonds, effets ou valeurs pour le compte de ses clients. Les flux techniques susceptibles d'être reçus sont **non sollicités, exceptionnels** et liés à des circuits de place. Ils sont isolés sur un **compte de transit dédié** et font l'objet d'une **restitution par défaut** (ou d'une imputation sur honoraires uniquement sur **option expresse écrite** du client) dans un délai strict.

Si un flux monétaire de tiers était perçu du fait des circuits de place (versement technique, erreur ou automatisme), il serait intégralement restitué au client ou imputé en déduction des honoraires, et enregistré dans le registre des rémunérations.

Restitution des flux techniques : si le cabinet perçoit, par erreur, automatisme de place ou circuit technique (plateforme/assureur), une commission, rétrocession ou tout autre avantage monétaire lié à un investissement recommandé ou mis en place, ce flux est :

(i) restitué intégralement au client par virement sur le compte désigné, ou

(ii) imputé en déduction des honoraires à payer **avec accord écrit du client** (courriel, signature électronique ou clause contractuelle d'option), dans un délai maximal de 20 jours ouvrés à compter de la date de réception effective sur compte - la date d'encaissement d'un flux financier (honoraires, commission, rétrocession, etc.) est réputée correspondre à la date de réception effective des fonds sur le compte bancaire du cabinet, telle qu'attestée par l'avis de crédit. Cette date fait foi pour la tenue des registres et le calcul des délais de restitution ou d'imputation-,

avec (iii) information écrite au client, et

(iv) enregistrement dans un registre interne des flux (date, origine, montant, modalité et date de restitution, justificatif).

Sous réserve de la réception effective des fonds sur le compte du cabinet, de la disponibilité des coordonnées bancaires à jour du client et des délais interbancaires.

Par défaut, tout flux technique est restitué.

L'imputation en déduction d'honoraires n'est possible **que sur option expresse** du client, recueillie **par écrit** (courriel, signature électronique, ou clause d'option signée).

Si l'honoraire est déjà acquitté, le flux est **restitué** (sauf accord écrit du client pour l'affecter à un honoraire futur).

Les flux techniques restitués au client ne constituent pas une rémunération du cabinet et font l'objet d'un traitement comptable distinct des honoraires facturés, afin d'assurer une traçabilité complète

Décès ou incapacité du client (flux techniques)

En cas de décès ou d'incapacité du client, tout flux technique reçu postérieurement est restitué, sur justificatifs, à la succession ou au représentant habilité, selon les coordonnées bancaires communiquées par les ayants droit ou le mandataire, et après vérifications d'usage. La traçabilité (registre, avis de crédit, preuve de virement) est conservée conformément aux durées applicables.

La restitution des fonds intervient sur présentation :

- décès : acte de décès + justificatif de qualité (notoriété/attestation dévolutive) + RIB succession/notaire,
- incapacité : jugement/mandat de protection future/curatelle + RIB du majeur protégé ou du gestionnaire autorisé.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



La qualification "flux technique" s'apprécie au regard du périmètre contractuel (CIF/IAS/IMMO) et de la rémunération prévue au mandat/lettre de mission correspondant.

Registre des flux techniques Le cabinet tient un registre interne recensant tout flux monétaire perçu de tiers (commissions, rétrocessions, avantages monétaires), avec pour chaque flux : date de perception, origine, montant, nature, décision (restitution/déduction), date et mode de restitution, preuve et référence client. Le registre des flux techniques mentionne pour chaque opération : la référence du virement, la date de réception effective, le RIB du destinataire en cas de restitution, la copie du mail d'accord d'imputation du client, et tout justificatif bancaire utile.

Détection des flux techniques Le cabinet procède à un **rapprochement bancaire périodique** (au minimum mensuel) entre les relevés bancaires et la comptabilité, afin d'identifier tout flux reçu d'un tiers susceptible de constituer un flux technique (commission, rétrocession, ou tout autre versement non prévu par la politique de rémunération). Ce contrôle est complété par une **revue comptable** systématique des écritures affectées au compte de transit dédié.

Compte de transit (traitement comptable distinct)

Traitement comptable des flux techniques Tout flux monétaire reçu d'un tiers et non destiné à être conservé par le cabinet est enregistré sur un compte de tiers (ou compte d'attente), distinct des comptes de produits d'exploitation. Ce compte permet d'isoler comptablement ces flux jusqu'à leur restitution ou imputation, assurant ainsi une traçabilité totale et une absence de mélange avec la rémunération propre du cabinet.

En cas d'imputation, la réduction est matérialisée sur facture/avoir, de manière cohérente avec l'assiette HT et la TVA applicable à la prestation, et reliée au justificatif bancaire du flux technique.

Lorsque, sur demande expresse écrite du client, un flux technique est imputé sur des honoraires, l'imputation est matérialisée par facture ou avoir, de manière cohérente avec l'assiette HT et la TVA applicable à la prestation, conformément aux règles de qualification des éléments accessoires et opérations uniques (CGI, art. 257 ter).

Règle interne TVA (imputation) : lorsqu'un flux technique est imputé, l'avoir/la remise est traité comme une **réduction du prix** de la prestation, avec ajustement de la TVA sur la facture/avoir, et conservation du lien documentaire (avis de crédit + accord client + facture/avoir)

Notification type au client en cas de réception d'un flux technique (modèle d'e-mail/courrier au client)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un montant de [montant] € a été reçu le [date] de la part de [partenaire/assureur], en lien avec [nature de l'opération].

Conformément à notre politique de rémunération "honoraires uniquement", ce montant sera :

- soit **restitué** sur votre compte bancaire (merci de nous confirmer vos coordonnées si besoin),
- soit **imputé en déduction de vos honoraires** si vous en exprimez la demande expresse par retour de mail.

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

Cordialement, R GESTION PRIVÉE, Benoît ROBIN

Choix de rémunération du cabinet pour l'activité CIF : le cabinet a fait le choix d'une rémunération exclusivement par honoraires facturés au client pour les prestations relevant du CIF. À ce titre, le cabinet ne perçoit ni ne conserve d'avantages monétaires de tiers liés aux recommandations formulées dans le cadre du CIF.

Sélection des solutions : les recommandations sont établies sur la base d'analyses et de comparaisons réalisées selon le profil, les objectifs et les contraintes du client, sur une sélection de solutions pouvant inclure des partenaires référencés et, selon les cas, des acteurs non référencés, sans que cela n'emporte engagement d'exhaustivité de marché.

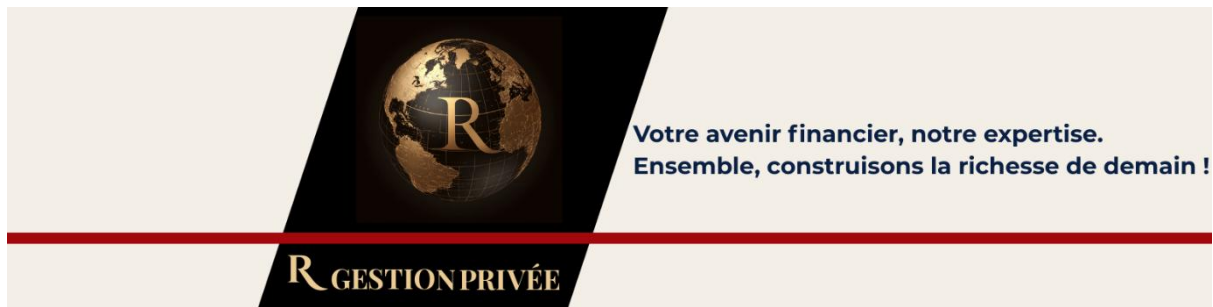
Les prestations de **conseil CIF** sont rémunérées **exclusivement par honoraires**.

Les prestations relevant de l'**intermédiation en assurance (IAS)** peuvent donner lieu à la perception de **commissions** de la part des organismes d'assurance, lesquelles sont **communiquées au client avant toute souscription** et formalisées dans un **document contractuel distinct** (mandat / lettre de mission IAS), conformément aux obligations d'information applicables.

Intermédiation en assurance (IAS) — principe de rémunération selon la catégorie de contrat

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



- **Assurance-vie / capitalisation (le cas échéant) :** le cabinet intervient selon un modèle "honoraires uniquement" ; aucune commission d'assureur n'est perçue ni conservée au titre de ces contrats. Tout flux éventuellement versé serait restitué au client ou imputé en déduction des honoraires, avec traçabilité.
- **Prévoyance / santé / assurance emprunteur :** le cabinet peut percevoir des commissions d'intermédiation versées par l'assureur ou le courtier partenaire. Le montant, l'assiette et/ou le taux sont communiqués avant toute souscription dans un document dédié (mandat / lettre de mission IAS / document d'information).
Le montant de la commission n'a aucune incidence sur le montant de la prime payée par le client, qui reste identique à celui proposé en direct par l'assureur.

Information et transparence

Le niveau réel des frais et de la rémunération (honoraires et/ou commissions) est précisé avant toute recommandation ou souscription.

Une information détaillée sur la rémunération perçue au titre de l'intermédiation est disponible sur simple demande, conformément à la réglementation.

Le conseil délivré respecte l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client, dans le cadre de la réglementation applicable à chaque activité.

HONORAIRES DE LOCATION

1. LOCATION D'HABITATION

Tarif applicable au 1er janvier 2026.

Champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 modifiée.

À la charge du locataire :

- L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail pour 10€ TTC/m² surface habitable.
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée pour 3€ TTC/m² surface

À la charge du bailleur :

- L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail pour 10€ TTC/m² surface habitable.
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée pour 3€ TTC/m² surface habitable.
- Entremise et négociation : 1€ ttc/m² surface habitable.

2. LOCATION PARKING OU GARAGE

Selon Article 1714 et suivants du code civil –

Exclut du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



À la charge du locataire : 150€ TTC Visite, constitution du dossier, rédaction de bail, remise des moyens d'accès.

3. LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

À la charge du locataire :

- Bail 3/6/9 : 12% TTC du 1er loyer triennal.
- Bail précaire : 12% TTC du loyer sur la période totale de location.

NOS HONORAIRES DE GESTION

1. HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- HABITATION/PARKING/COMMERCIAL

À la charge du bailleur :

- Mandat RGP : 10% HT soit 12% TTC des sommes encaissées (loyer, charges et taxes)
- Mandat RGP Premium : mandat RGP + GLI à 2,45% TTC et GVL à 1,5%

TTC Les tarifs de nos prestations sont calculés avec les taux de TVA de

20%

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



DURABILITÉ

1. Règlement SFDR (« Disclosure »)

Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation – UE 2019/2088), dit « Disclosure », impose aux acteurs financiers européens (sociétés de gestion, assureurs, conseillers, etc.) des obligations de transparence sur la prise en compte des critères de durabilité dans leur offre et leur conseil. L'objectif est double : harmoniser l'information au sein de l'UE et orienter les flux financiers vers la transition écologique et sociale.

Concrètement, cela implique :

- L'obligation d'informer les clients sur la manière dont la durabilité est prise en compte dans la sélection des produits et dans le conseil délivré.
- La classification des produits financiers selon leur degré d'intégration des critères ESG (environnement, social, gouvernance) :
- Article 6 : produits ne prenant pas en compte les critères ESG.
- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- Article 9 : produits ayant un objectif d'investissement durable explicite.

Mise en œuvre chez R GESTION PRIVÉE :

- Intégration d'un questionnaire sur les préférences de durabilité et l'appétence ESG dans le parcours client (profil investisseur, connaissance client).
- Proposition de solutions adaptées, incluant des fonds Article 8 ou 9, selon les souhaits du client.
- Information claire sur la nature des produits recommandés et leur classification SFDR.
- Communication du détail des impacts, des frais et de la stratégie ESG sur simple demande.

2. Règlement Taxonomie

Le Règlement Taxonomie (UE 2020/852) établit une classification commune des activités économiques considérées comme « durables » au regard de six grands objectifs environnementaux :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour qu'un investissement soit qualifié de « durable », il doit :

- Contribuer substantiellement à au moins un de ces objectifs,
- Ne pas porter préjudice de manière significative aux autres,
- Respecter des garanties sociales minimales.

3. Label ISR

Le Label ISR (Investissement Socialement Responsable), soutenu par le ministère de l'Économie et des Finances, distingue les fonds d'investissement appliquant une méthodologie robuste d'intégration des critères ESG. Il vise à faciliter l'identification des fonds responsables pour les épargnants et investisseurs professionnels. Depuis 2020, une déclinaison immobilière permet également aux SCPI, OPCI et SCI d'être labellisées ISR.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



4. Critères ESG

Les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) servent à évaluer la performance extra-financière des entreprises et des fonds :

- E (Environnement) : gestion des émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, gestion des déchets, préservation de la biodiversité.
- S (Social) : qualité du dialogue social, diversité, respect des droits humains, formation, conditions de travail.
- G (Gouvernance) : transparence, lutte contre la corruption, composition des organes de direction, égalité femmes-hommes.

5. Prise en compte des préférences de durabilité

Conformément à la réglementation (MiFID II, SFDR, orientations ESMA), lors de toute mission de conseil, nous recueillons vos préférences en matière de durabilité afin de vous proposer des solutions d'investissement alignées avec vos objectifs et vos valeurs. Le détail des caractéristiques ESG des produits recommandés, ainsi que leur classification réglementaire, est communiqué avant toute souscription et reste disponible sur simple demande.

Consentement à la prospection téléphonique (facultatif)

J'autorise R Gestion Privée (ORIAS 22004708) à me contacter par téléphone pour me proposer des produits et services d'assurance, d'investissement financier ou d'immobilier, y compris ceux différents des produits que j'ai déjà souscrits. Je peux retirer ce consentement à tout moment en adressant un courriel à dpo@rgestionprivee.com

ATTESTATION DE REMISE

Rédigé en deux exemplaires, dont un a été remis au client

Fait à _____, le _____

Nom Prénom du client Signature	Nom Prénom du conseiller Signature
-----------------------------------	---------------------------------------

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE 1 PARTENAIRES

Le cabinet met en œuvre une approche d'**architecture ouverte** fondée sur l'analyse d'un univers de solutions suffisamment diversifié (produits, sociétés de gestion, assureurs, établissements, plateformes) au regard des objectifs et du profil du client. Notre approche vise une comparaison de solutions issues de plusieurs producteurs et établissements, mais elle peut, selon les cas, s'appuyer sur des **partenaires opérationnels** (plateformes, assureurs, PSI) pour des raisons d'accès aux enveloppes, de tenue de compte ou de mise en œuvre. Cela ne constitue pas une exhaustivité de marché, ni une exclusivité. Cette démarche vise à sélectionner des solutions pertinentes et comparables, sans que cela ne constitue une revendication de **conseil indépendant** au sens réglementaire.

– **Pour l'activité de conseil en investissements financiers (CIF non indépendant)** : aucune commission, rétrocession ou avantage n'est perçu de la part des partenaires ou producteurs listés ci-dessous. Notre seule rémunération provient des honoraires facturés au client, conformément à la lettre de mission.

– **Pour l'activité d'intermédiation en assurance (IAS, co-courtage)** : des commissions ou rétrocessions peuvent être perçues de la part des compagnies d'assurance ou plateformes, selon les conventions en vigueur. Le détail de ces rémunérations est communiqué avant toute souscription et reste disponible sur simple demande.

Lecture des rémunérations par activité :

- **CIF** : honoraires client uniquement, **zéro avantage monétaire** de tiers.
- **IAS – assurance-vie/capitalisation** : honoraires client uniquement, **zéro commission conservée** ; restitution si flux technique.
- **IAS – prévoyance/santé/emprunteur** : commissions possibles, communiquées ex ante.
- **Immobilier** : honoraires selon barème.

Le cabinet met en place une revue interne annuelle visant à vérifier que la rémunération perçue au titre de l'IAS (lorsqu'elle existe) n'a pas d'incidence sur les recommandations réalisées au titre du CIF ; cette revue s'appuie sur les registres des rémunérations, des avantages non monétaires et des conflits d'intérêts.

Sauf mention contraire, le cabinet n'entretient **aucun lien capitalistique** avec les partenaires mentionnés ; les relations sont exclusivement contractuelles et opérationnelles.

Partenaires Intermédiation en assurance (IAS) – Prévoyance / Santé / Emprunteur

Pour les prestations d'intermédiation en assurance relevant de la prévoyance, de la santé ou de l'assurance emprunteur, le cabinet peut percevoir des commissions d'intermédiation versées par les compagnies d'assurance, conformément aux conventions en vigueur. À titre d'exemple pédagogique, le taux de commissionnement pratiqué sur certains contrats de

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60



prévoyance individuelle peut s'établir autour de 10 % de la prime annuelle, ce taux pouvant varier selon la nature du contrat, la compagnie d'assurance et les conditions particulières applicables. Le montant, l'assiette et le mode de calcul des commissions sont systématiquement communiqués au client de manière claire et préalable à toute souscription, dans le mandat ou la lettre de mission dédiée à l'activité IAS.

Partenaire / Producteur	Statut / agrément	Périmètre (exemples)	Cadre d'intervention	Nature du lien	Mode de rémunération	Référencement	Dernière revue
HENNER	ORIAS 07002039	Prévoyance / Santé	IAS (commissions d'intermédiation)	Convention de partenariat	Commissions d'acquisition et/ou de suivi selon convention.	Proposé régulièrement	01/01/2026
Swisslife	ACPR	Prévoyance / Santé / Emprunteur		Convention de distribution		Proposé régulièrement	01/01/2026
MALAKOFF	AGIRC-ARRCO / ACPR	Prévoyance / Santé		Convention de partenariat		Proposé régulièrement	01/01/2026
Générali	ACPR	Prévoyance / Santé / Emprunteur		Convention de distribution		Proposé régulièrement	01/01/2026
APRIL	ORIAS	Prévoyance / Santé / Emprunteur		Convention de distribution		Proposé régulièrement	01/01/2026
BENEFIZ	ORIAS	Prévoyance / Santé		Convention de distribution		Proposé régulièrement	01/01/2026

Partenaires instruments financiers (CTO/PEA/structurés/SCPI)

Notre cabinet ne perçoit aucune commission, rétrocession ou avantage de la part des partenaires ou producteurs. Notre seule rémunération provient des honoraires facturés au client, conformément à la lettre de mission.

Partenaire / Producteur	Statut / agrément	Périmètre	Cadre d'intervention	Nature du lien	Mode de rémunération	Référencement	Dernière revue
Nortia	ORIAS	CTO / PEA	CIF	Convention de partenariat opérationnel	<i>Honoraires exclusivement versés par le client. Aucune commission, rétrocession ou avantage monétaire conservée de la part des</i>	Activable sur demande	01/01/2026

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



**Votre avenir financier, notre expertise.
Ensemble, construisons la richesse de demain !**

R GESTION PRIVÉE

Intencial Patrimoine	PSI / ACPR	CTO / PEA	Convention de partenariat opérationnel	partenaires ou producteurs. Des avantages non monétaires mineurs peuvent être acceptés dans les conditions prévues par la politique interne (seuils, registre, transparence).	Proposé régulièrement	01/01/2026
ODDO BHF	ORIAS 08 046 444	CTO / PEA	Convention de partenariat opérationnel		Proposé régulièrement	01/01/2026

Partenaires assurance-vie/capi : intermédiation IAS mais modèle économique "honoraires uniquement"

Partenaire/ Producteur	Statut / agrément	Périmètre (exemples)	Cadre d'intervention	Nature du lien	Mode de rémunération	Référencement	Dernière revue
Swisslife	ACPR	Assurance-vie / Capi / UC	IAS (honoraires client uniquement, aucune commission)	Convention de distribution	<i>Honoraires exclusivement dus par le client. Au titre de l'activité IAS sur les produits vie, le cabinet ne perçoit ni ne conserve aucune commission, rétrocession ou avantage monétaire de la part des partenaires mentionnés dans ce tableau. Les éventuels avantages non monétaires mineurs sont encadrés et tracés conformément à la politique interne du cabinet.</i>	Proposé régulièrement	01/01/2026
ViePlus	ACPR	Assurance-vie / Capi / UC		Convention de distribution		Proposé régulièrement	01/01/2026
Nortia	ORIAS	Assurance-vie / Capi / UC		Convention de co-courtage		Activable sur demande	01/01/2026
Intencial Patrimoine	Plateforme de service / ORIAS / PSI	Assurance-vie / Capi / UC		Convention de distribution		Proposé régulièrement	01/01/2026
Générali	ACPR	Assurance-vie / Capi / UC		Convention de distribution		Proposé régulièrement	01/01/2026
ODDO BHF	ORIAS 08 046 444	Assurance-vie / Capi / UC		Convention de courtage		Proposé régulièrement	01/01/2026
MAREX SA	ACPR	Produits structurés		Convention de distribution		Activable sur demande	01/01/2026
NEXO	PSI	Produits structurés		Convention de distribution		Activable sur demande	01/01/2026
ALDERAN	SGP - AMF	SCPI		Convention de commercialisation		Activable sur demande	01/01/2026

Toute activation d'un co-courtage ou d'un mandat avec un partenaire est subordonnée à l'accord exprès écrit du client, recueilli préalablement à la mise en œuvre de l'opération.

Approche dite "architecture ouverte" (au sens interne du cabinet) :

Le cabinet compare, pour chaque dossier, plusieurs solutions d'investissement issues d'acteurs différents lorsque cela est pertinent, en tenant compte des frais, des risques, de la liquidité, des caractéristiques financières et extra-financières (durabilité), ainsi que des contraintes opérationnelles. L'univers de solutions analysé est construit pour être suffisamment diversifié au regard des besoins du client, sans couvrir l'intégralité des instruments disponibles sur le marché. Notre approche vise une comparaison de solutions issues de plusieurs producteurs et établissements, mais elle peut, selon les cas, s'appuyer sur des partenaires opérationnels (plateformes, assureurs, PSI) pour des raisons d'accès aux enveloppes, de tenue de compte ou de mise en œuvre. Cela ne constitue pas une exhaustivité de marché, ni une exclusivité.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Note complémentaire

Le mode de rémunération appliqué dépend de la nature de la prestation (CIF ou IAS). Pour toute question ou demande de détail sur les rémunérations perçues, une information complète est disponible sur simple demande, conformément à la réglementation en vigueur

ANNEXE 2

TARIFS

Les honoraires sont facturés avec le régime de TVA applicable à la prestation considérée (CIF / assurance / immobilier), tel que précisé sur la facture.

HONORAIRES ET FRAIS DE DOSSIERS PARTICULIERS / PRO	H.T	T.T.C	HONORAIRES ET FRAIS DE DOSSIERS ENTREPRISES	H.T	T.T.C
Premier rendez-vous (découverte) ¹	100 €	120 €	Premier rendez-vous (découverte) ¹	150 €	180 €
Frais d'ouverture de dossier Gestion de Patrimoine Particulier	1 000 €	1 200 €	Frais d'ouverture de dossier Entreprise	1 000 €	1 200 €
Frais d'ouverture de dossier Prévoyance Particulier	300 €	360 €	Taux horaire pour les entreprises	250 €	300 €
Taux horaire pour les particuliers	200 €	240 €	Mise en place PEI /PERCO	500 €	600 €
Bilan Patrimonial	SUR DEVIS		Mise en place Interressement ou Participation standard	1 250 €	1 500 €
Bilan Prévoyance	SUR DEVIS		Mise en place Interressement sur mesure (minimum de 6 heures)	250 €/heure	300 €/heure
Bilan Successoral	SUR DEVIS		Audit de performance des valeurs mobilières	1 000 €	1 200 €
Bilan Fiscal	SUR DEVIS		Audit assurance santé entreprise	SUR DEVIS	
Bilan Social	SUR DEVIS		Audit prévoyance entreprise	SUR DEVIS	
Bilan Retraite	SUR DEVIS		Audit stratégie d'organisation entreprise / groupe	SUR DEVIS	
Assistance à la déclaration de revenus français hors immobilier	540 €	648 €	Audit sur la rémunération du dirigeant	2 500 €	3 000 €
Assistance à la déclaration de revenus français avec immobilier	720 €	864 €	Pack assistance à la création de société (SCI, SCP, SARL, SAS)	2 000 €	2 400 €
Assistance à la déclaration IFI français	1 080 €	1 296 €			
Assistance à la déclaration de revenus étrangers	SUR DEVIS				
Rémunération d'intermédiation MUTUELLE / PREVOYANCE	Rétrocession de la compagnie de commission		Rémunération d'intermédiation MUTUELLE / PREVOYANCE	Rétrocession de la compagnie de commission	
TRANSACTIONS IMMOBILIERES MANDAT SIMPLE	HT	TTC	TRANSACTIONS IMMOBILIERES MANDAT EXCLUSIF	HT	TTC
PRIX VENTE	5%	6%	PRIX VENTE	5%	6%

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



**Votre avenir financier, notre expertise.
Ensemble, construisons la richesse de demain !**

R GESTION PRIVÉE

<p>Honoraires de suivi et de conseil calculés sur l'encours global liquide (CTO, PEA, AV en UC, monétaire...) Les SCPI, OPCI, Private Equity, Immobilier direct, Actifs professionnels (holdings ...) sortent de l'AUM % (soumis à un forfait spécifique : forfait sur devis).</p>	<table><tr><td>Encours AUM < 50.000 €</td><td>Forfait 1000€ /an</td></tr><tr><td>50.001 € < Encours AUM < 200.000 €</td><td>Forfait 2500€ / an</td></tr><tr><td>200.001 € < Encours AUM < 500.000 €</td><td>0.90% / an</td></tr><tr><td>500.001 € < Encours AUM < 1 M€</td><td>0.75% / an</td></tr><tr><td>1 M € < Encours AUM < 2 M€</td><td>0.60% / an</td></tr><tr><td>2 M € < Encours AUM < 5 M€</td><td>0.50% / an</td></tr><tr><td>5 M € < Encours AUM < 10 M€</td><td>0.40% / an</td></tr><tr><td>Encours AUM > 10 M€</td><td>0.30% / an</td></tr></table>	Encours AUM < 50.000 €	Forfait 1000€ /an	50.001 € < Encours AUM < 200.000 €	Forfait 2500€ / an	200.001 € < Encours AUM < 500.000 €	0.90% / an	500.001 € < Encours AUM < 1 M€	0.75% / an	1 M € < Encours AUM < 2 M€	0.60% / an	2 M € < Encours AUM < 5 M€	0.50% / an	5 M € < Encours AUM < 10 M€	0.40% / an	Encours AUM > 10 M€	0.30% / an	<p>Périodicité de facturation : mensuelle fin de période Assiette de valorisation : valeur à date <i>Les honoraires de suivi sont calculés sur la base de la valorisation communiquée par les établissements teneurs de compte / assureurs / plateformes à la date de référence. En cas d'entrée ou de sortie en cours de période, une proratisation est appliquée selon les modalités précisées dans la lettre de mission</i></p>
Encours AUM < 50.000 €	Forfait 1000€ /an																	
50.001 € < Encours AUM < 200.000 €	Forfait 2500€ / an																	
200.001 € < Encours AUM < 500.000 €	0.90% / an																	
500.001 € < Encours AUM < 1 M€	0.75% / an																	
1 M € < Encours AUM < 2 M€	0.60% / an																	
2 M € < Encours AUM < 5 M€	0.50% / an																	
5 M € < Encours AUM < 10 M€	0.40% / an																	
Encours AUM > 10 M€	0.30% / an																	

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Les honoraires de suivi calculés sur encours rémunèrent exclusivement une prestation de conseil (suivi, recommandations, propositions d'allocation/arbitrage). Le cabinet n'exerce aucune gestion discrétionnaire et ne dispose d'aucun pouvoir d'exécution d'ordres, sauf dans le cadre strict de mandats d'arbitrage expressément consentis par le client, selon des modalités contractuelles précises et révocables à tout moment. Ces mandats sont limités à des opérations d'arbitrage définies, sans gestion globale du portefeuille.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE 3 — MODELES ET PROCEDURES OPERATIONNELLES

1. Modèle de mail type — Restitution d'un flux technique

Objet : Restitution d'un flux technique reçu par erreur

Madame, Monsieur,

Conformément à notre politique de rémunération exclusivement par honoraires, nous vous informons avoir reçu, par circuit technique, un montant de [XXX €] de la part de [nom du producteur/partenaire].

Ce montant ne correspondant à aucune commission contractuelle due, il vous est restitué par virement sur votre compte bancaire (IBAN : [XXX]), dans un délai de 20 jours ouvrés à compter de la réception effective sur notre compte.

Vous trouverez en pièce jointe la preuve du virement.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement, [Nom du cabinet]

2. Modèle d'avoir ou de facture avec imputation d'un flux technique

Facture n° [XXX] / Avoir n° [XXX]

- Honoraires de conseil (HT) : [XXX €]
- Imputation "Avoir / remise liée à flux technique" : - [XXX €]
- Solde à payer (TTC) : [XXX €]

Référence du flux technique imputé : [origine, date de réception, montant]

(Joindre la copie de l'avis de crédit ou du justificatif bancaire)

3. Exemple de registre des avantages non monétaires

Date	Nature de l'avantage	Valeur (€)	Partenaire	Bénéficiaire	Justificatif archivé	Modalité de prise en charge
15/03/2024	Déjeuner professionnel	45	SGP X	M. Dupont	Oui	Accepté, registre
22/06/2024	Convention ANACOFI	320	ANACOFI	Mme Martin	Oui	Prise en charge cabinet, facture
10/09/2024	Documentation technique	30	Assureur Y	M. Dupont	Oui	Accepté, registre

4. Procédure interne — Validation d'un avantage non monétaire
5. **Demande d'avantage reçue** (invitation, documentation, etc.)
6. **Estimation de la valeur** (justificatif ou évaluation)
7. **Vérification du seuil unitaire et du plafond annuel**
8. **Validation interne préalable** (responsable conformité)
9. **Enregistrement dans le registre** (date, nature, valeur, partenaire, bénéficiaire, justificatif)
10. **Archivage du justificatif** (5 ans)
11. **Revue annuelle** (analyse des risques de conflit d'intérêts)

5. Procédure interne — Traitement d'un flux technique
6. **Détection du flux** (rapprochement bancaire mensuel, compte de transit)
7. **Qualification du flux** (commission contractuelle ? flux technique ?)
8. **Information écrite au client**
9. **Restitution par défaut** (virement, preuve bancaire)
10. **Imputation sur facture/avoir** (si accord écrit du client)
11. **Enregistrement dans le registre des flux techniques**
12. **Archivage des pièces justificatives** (durée légale de conservation comptable/fiscale)

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE – SYNTHÈSE ANNUELLE DES AVANTAGES NON MONÉTAIRES (MODELE)

Présentation

Conformément à notre politique de transparence et à la réglementation applicable, le cabinet remet chaque année à ses clients une synthèse agrégée des avantages non monétaires perçus dans le cadre de son activité de conseil en investissements financiers. Cette synthèse vise à garantir l'information du client sur la nature, la valeur et l'origine de ces avantages, dans le respect de l'intérêt du client et de la proportionnalité.

Exemple de synthèse annuelle (année N)

Catégorie d'avantage	Nombre d'avantages perçus	Montant total estimé (€)	Partenaires concernés	Observations / ventilation
Repas professionnels	4	180	SGP Alpha (2), SGP Beta (2)	Valeur unitaire ≤ 50 €
Formations techniques	2	120	SGP Alpha (1), SGP Gamma (1)	Sessions collectives
Documentation technique	3	60	SGP Beta (2), SGP Delta (1)	Supports non promotionnels
Participation conventions	1	90	Chambre professionnelle	Prise en charge partielle
Cadeaux matériels	0	0	-	Refus systématique
Transport/hébergement	0	0	-	Refus systématique

Ventilation par partenaire (exemple)

Partenaire	Montant total estimé (€)	Catégories concernées
SGP Alpha	110	Repas, formation
SGP Beta	70	Repas, documentation
SGP Gamma	60	Formation
SGP Delta	20	Documentation
Chambre professionnelle	90	Convention

Précisions

- Tous les avantages listés respectent les plafonds internes du cabinet (75 € par avantage, 350 € par partenaire et par an).
- Aucun avantage n'a été accepté en contrepartie d'une recommandation ou d'un engagement commercial.
- Les avantages non monétaires sont strictement professionnels, tracés dans un registre dédié, validés par la conformité et communiqués de manière agrégée sans mention nominative de tiers.
- Le détail événement par événement peut être communiqué sur demande, dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Barœul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE – POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

1. Objectif

Cette politique vise à prévenir, identifier, analyser, traiter et suivre les situations susceptibles de générer un conflit d'intérêts dans le cadre de l'activité de conseil en investissements financiers (CIF), d'intermédiation en assurances et d'opérations connexes.

2. Identification des situations à risque

Le cabinet procède à une identification systématique des situations pouvant créer un conflit d'intérêts, notamment :

- Relations capitalistiques ou contractuelles avec des fournisseurs de produits financiers ou d'assurance.
- Perception d'avantages monétaires ou non monétaires de la part de tiers.
- Situation où l'intérêt du cabinet, d'un collaborateur ou d'un partenaire pourrait diverger de celui du client.
- Missions multiples pour des clients dont les intérêts peuvent être opposés.
- Rémunération variable susceptible d'influencer la recommandation.

3. Analyse des risques de conflit

Pour chaque situation identifiée, une analyse est menée afin de déterminer :

- La nature du conflit (réel, potentiel ou apparent).
- Les parties concernées.
- L'impact possible sur l'impartialité du conseil ou la qualité du service rendu au client.
- Les mesures existantes ou à mettre en œuvre pour limiter ou neutraliser le risque.

4. Traitement des conflits d'intérêts

Les mesures de traitement comprennent :

- L'information claire et préalable du client sur l'existence et la nature du conflit, ainsi que sur les mesures prises pour le gérer.
- La mise en place de procédures internes pour limiter l'influence des intérêts divergents (ex : séparation des fonctions, plafonds d'avantages, validation conformité).
- Le refus de la mission ou de l'avantage lorsque le risque ne peut être maîtrisé de manière satisfaisante.
- La traçabilité des décisions prises dans un registre dédié.

5. Suivi et contrôle

- Un registre des situations de conflits d'intérêts est tenu à jour, consignait la description des situations, l'analyse effectuée, les mesures prises et le suivi réalisé.
- Une revue annuelle des situations et des mesures de prévention est organisée, sous la responsabilité du référent conformité.
- Toute évolution significative de la politique ou des situations identifiées fait l'objet d'une mise à jour et d'une information des collaborateurs concernés.

6. Gouvernance et formation

- La politique de gestion des conflits d'intérêts est validée par la direction du cabinet et communiquée à l'ensemble des collaborateurs.
- Des formations régulières sont organisées pour sensibiliser les équipes à la détection et au traitement des situations à risque.
- Le référent conformité est l'interlocuteur privilégié pour toute question ou alerte relative à un conflit d'intérêts.

7. Information du client

- Le client est informé, lors de l'entrée en relation et à chaque fois qu'une situation à risque est identifiée, des modalités de gestion des conflits d'intérêts et des droits dont il dispose.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60



ANNEXE — REGISTRE DES AVANTAGES NON MONETAIRES

Date	Partenaire	Bénéficiaire (collaborateur)	Catégorie (repas, doc, formation...)	Valeur estimée	Justificatif	Validation conformité	Cumul annuel par partenaire	Payeur	Analyse conflit	Observations
15/03/2024	SGP X	M. Dupont	Déjeuner professionnel	45	Oui	Oui	45	Tiers	Non	Accepté, registre
22/06/2024	ANACOFI	Mme Martin	Convention professionnelle	320	Oui	Oui	320	Cabinet	Non	Prise en charge cabinet
10/09/2024	Assureur Y	M. Dupont	Documentation technique	30	Oui	Oui	30	Tiers	Non	Accepté, registre

Points clés de traçabilité et validation :

- Catégorie systématique (repas, documentation, formation, convention, cadeau, transport/hébergement, etc.)
- Validation conformité obligatoire avant acceptation
- Cumul annuel calculé par partenaire
- Mention du payeur (tiers ou cabinet) pour chaque avantage
- Analyse du risque de conflit d'intérêts (oui/non + commentaire si besoin)
- Archivage du justificatif (5 ans)
- Décision explicite (accepté, refusé, pris en charge cabinet, etc.)

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Barœul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE — REGISTRE DES FLUX TECHNIQUES

Date réception effective	Origine du flux	Montant (€)	Client concerné	Décision (restitution/imputation)	Accord écrit client (si imputation)	Date virement/avoir	Justificatif bancaire archivé	Registre flux mis à jour	Observations / traitement
05/04/2024	SGP Alpha	120	Mme Martin	Restitution	-	15/04/2024	Oui	Oui	Flux reçu par erreur
12/05/2024	Assureur Y	80	M. Dupont	Imputation sur honoraires	Oui	20/05/2024	Oui	Oui	Accord écrit joint
28/06/2024	Plateforme Z	200	Non attribuable	Restitution au payeur	-	10/07/2024	Oui	Oui	Correction demandée

Points clés de traçabilité et validation :

- Date de réception effective (preuve bancaire)
- Origine précise du flux (partenaire, plateforme, etc.)
- Décision documentée : restitution par défaut ou imputation (avec accord écrit du client)
- Date et preuve du virement ou de l'avoir
- Archivage systématique des justificatifs
- Suivi des flux non attribuables (procédure de correction)
- Registre mis à jour à chaque opération

Flux non attribuable : si le flux ne peut être rattaché à un client sous 10 jours ouvrés (analyse relevés, libellé, contacts plateforme), il est isolé sur le compte de transit et fait l'objet (i) d'une demande écrite d'explication au payeur, (ii) d'une restitution au payeur ou consignation selon instructions, (iii) d'une traçabilité complète (horodatage, emails, justificatifs).

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Baroeul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE NOTICE D'INFORMATION RGPD 6— CGP/CIF/IAS – FRANCE

1) Qui traite vos données ?

- Responsable de traitement : R GESTION PRIVÉE EURL, siège : 3 RUE DE LA FRATERNITE 59700 MARCQ EN BAROEUL
br@rgestionprivee.com, 07 44 98 00 60.
- Représentant légal : BENOIT ROBIN.
- Délégué à la protection des données (DPO) : BENOIT ROBIN — contact : dpo@rgestionprivee.com.

2) Quelles données collectons-nous ?

- Identité et contact : état civil, coordonnées, pièces d'identité, justificatif de domicile.
- Situation perso/pro et financière : statut matrimonial, composition familiale, revenus, patrimoine, charges, objectifs.
- Connaissance et expérience en investissement, profil de risque, préférences de durabilité (SFDR).
- Données "LCB-FT" : informations d'origine des fonds, statut PEP/sanctions, opérations inhabituelles.
- Données contractuelles : ordres, souscriptions, arbitrages, primes/rachats, réclamations.
- Enregistrements des échanges (téléphone/visio) et courriels, le cas échéant, à des fins de preuve et conformité.
- Données site/app : logs techniques, si vous utilisez nos services en ligne (cf. Politique Cookies distincte).

Sources : vous-même ; votre représentant ; documents officiels ; prestataires/partenaires (assureurs, PSI, sociétés de gestion); bases de listes de sanctions/PEP ; organismes publics (INPI, INSEE, RBE), le cas échéant.

3) Finalités et bases légales

- Entrée en relation et exécution du contrat : ouverture de dossier, conseil, souscription, suivi, facturation. Base : exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles.
- Conformité réglementaire : LCB-FT/TRACFIN, lutte contre la fraude, obligations fiscales (CRS/FATCA), audit, contrôle interne. Base : obligations légales.
- Conseil et adéquation : évaluation du profil investisseur, adéquation des produits/services, rapports d'adéquation. Base : obligation légale (MiFID II/DDA) et exécution du contrat.
- Communication client et support durable : envoi de documents contractuels et d'information. Base : exécution du contrat/intérêt légitime.
- *Prospection et événements : envoi d'informations patrimoniales et commerciales et/ou démarchage téléphonique. Base : consentement (emails/SMS/téléphone) ou intérêt légitime B2B sous conditions. Le consentement au démarchage téléphonique est recueilli de manière distincte lors de l'entrée en relation.*
- Sécurité des systèmes et preuve : journalisation, enregistrements, archivage probant. Base : intérêt légitime ; obligations sectorielles le cas échéant.

4) Caractère obligatoire

Certaines données sont obligatoires pour nous permettre de vous conseiller, de respecter la réglementation et de traiter vos demandes. À défaut, nous pourrions ne pas pouvoir fournir le service ou réaliser une souscription.

5) Destinataires des données

- Interne : collaborateurs habilités, contrôle interne/compliance.
- Partenaires/mandataires : assureurs, entreprises d'investissement/PSI, sociétés de gestion, teneurs de registre, établissements de paiement.

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



- Prestataires (sous-traitants): CRM, coffre-fort/support durable, archivage, KYC/PEP-screening, signature électronique, hébergeur cloud, messagerie.
- Autorités : ACPR/AMF, TRACFIN, autorités judiciaires/fiscales, médiateur, commissaires aux comptes.
- Transmission limitée au strict nécessaire, sur base contractuelle et engagement de confidentialité.

6) Transferts hors UE

Par défaut, hébergement dans l'UE/EEE. Si un transfert hors UE est nécessaire (ex : support éditeur), nous appliquons des garanties appropriées (clauses contractuelles types, évaluations de transferts) et vous en informons.

7) Durées de conservation

- Dossier client et KYC/LCB-FT : 5 ans après la fin de la relation (obligation LCB-FT).
- Dossier conseil MiFID/DDA, rapports d'adéquation, enregistrements le cas échéant : 5 ans (jusqu'à 7 ans si requis par un partenaire).
- Contrats d'assurance et pièces associées : durée du contrat + jusqu'à 10 ans après la clôture selon garanties/prescriptions.
- Documents comptables/facturation : 10 ans.
- Prospects : 3 ans après le dernier contact émanant du prospect.
- Cookies/traceurs : selon Politique Cookies. Les durées peuvent être prolongées en cas de contentieux, enquête ou obligation légale.

8) Vos droits

Vous disposez des droits :

- D'accès, rectification, effacement ;
- De limitation et d'opposition (notamment à la prospection);
- De portabilité (le cas échéant);
- De définir le sort de vos données après votre décès. Exercice : écrivez à [courriel DPO ou contact dédié] en joignant un justificatif d'identité. Délai de réponse : 1 mois (prolongeable de 2 mois pour complexité/volume). Réclamation : vous pouvez saisir la CNIL.

9) Décisions automatisées et profilage

Aucune décision produisant des effets juridiques exclusivement automatisée. Nous réalisons un profilage "conseil/adéquation" (profil risque, objectifs, durabilité) utilisé par un conseiller pour formuler une recommandation personnalisée. Vous pouvez demander des explications et contester la recommandation.

10) Sécurité

Mesures proportionnées : contrôle d'accès, authentification forte, chiffrement des supports et transmissions, cloisonnement, journalisation, sauvegardes, tests, minimisation des données, politique mots de passe, sensibilisation du personnel, audits de prestataires.

11) Mineurs

Nos services s'adressent aux adultes. Les données de mineurs ne sont traitées que dans le cadre d'actes souscrits par leurs représentants légaux et strictement nécessaires.

12) Réclamations et médiation

Pour toute réclamation liée au service, contactez : service.reclamations@rgestionprivée.com. À défaut de résolution, vous pouvez saisir le médiateur compétent : [coordonnées médiatrices]. Pour la protection des données, adressez-vous prioritairement à notre

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



DPO ; vous pouvez aussi saisir la CNIL.

13) Évolution de la notice

La présente notice peut être mise à jour pour refléter les évolutions légales ou organisationnelles.

Version : 1.2026 — Date d'application : [05/01/2026]. Les modifications substantielles vous seront notifiées via [support durable/email/espace client].

Encadré "sous-traitants et supports"

- CRM : [Nom], localisation [UE/pays], finalité : gestion relation client.
- Coffre-fort/support durable/signature électronique : Lex Community, France.
- Hébergement et messagerie : OVH France, Proton Suisse.
- KYC/PEP screening: Efficiace France

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et va lable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE — PROCEDURE D'AUTO-CERTIFICATION FISCALE (MODELE DE FORMULAIRE)

1. Objet de la procédure

L'auto-certification fiscale permet de déterminer la résidence fiscale du client, d'identifier les obligations déclaratives (CRS, FATCA, conventions internationales) et d'appliquer la fiscalité adéquate sur les revenus et opérations. Cette procédure s'applique à tout client dont la résidence fiscale est située hors de France.

2. Fréquence de mise à jour

- À l'entrée en relation : le formulaire d'auto-certification doit être complété et signé avant toute opération.
- Mise à jour annuelle : une nouvelle auto-certification est demandée chaque année civile.
- Mise à jour en cas de changement de situation : le client s'engage à informer le cabinet sans délai de tout changement de résidence fiscale ou de statut.

3. Justificatifs attendus

- Formulaire d'auto-certification fiscale dûment complété et signé.
- Justificatif de résidence fiscale : attestation fiscale officielle, avis d'imposition local, ou tout document équivalent délivré par l'administration fiscale du pays de résidence.
- Pièce d'identité en cours de validité (copie recto/verso).
- Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) dans le pays déclaré.

4. Modèle de formulaire d'auto-certification fiscale

Formulaire d'auto-certification fiscale — Client non-résident

Identité du client

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Date de naissance : _____
- Nationalité : _____
- Adresse de résidence : _____
- Pays de résidence fiscale : _____

Numéro d'identification fiscale (NIF) dans le pays de résidence : _____

Statut fiscal (cocher la case appropriée) :

- Résident fiscal du pays indiqué ci-dessus
- Résident fiscal de plusieurs pays (préciser) : _____
- Autre situation (préciser) : _____

Déclaration sur l'honneur Je certifie que les informations fournies sont exactes et complètes. Je m'engage à informer immédiatement le cabinet de tout changement de résidence fiscale ou de statut susceptible d'affecter la présente déclaration.

Date : _____ Signature du client : _____

5. Traitement et conservation

- Le formulaire et les justificatifs sont conservés pendant toute la durée de la relation d'affaires et au minimum 5 ans après la clôture.
- En cas de non-réception ou de doute sur la validité, aucune opération ne peut être réalisée tant que la situation fiscale n'est pas clarifiée.

6. Mentions d'information

- Les données recueillies sont traitées conformément à la réglementation RGPD et aux obligations de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment.
- Le client est informé que ses données fiscales peuvent être transmises aux autorités compétentes dans le cadre des échanges internationaux (CRS, FATCA).

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60



ANNEXE 8 — CAS LIMITES : DECISIONS TYPES

SITUATION PARTICULIERE	DECISION TYPE DU CABINET	CONDITIONS/JUSTIFICATION	TRAÇABILITE/PROCEDURE SPECIFIQUE
Repas collectif (plusieurs professionnels)	Accepté sous conditions	Valeur par personne calculée, contenu strictement professionnel, sous seuils internes	Enregistrement individuel par bénéficiaire, justificatif global archivé, ventilation par participant
Invitation à un repas avec un client	Accepté avec précaution ou refusé	Risque d'influence sur la recommandation : soit refus, soit prise en charge de la part cabinet, soit justification renforcée	Mention explicite dans le registre, analyse du risque de conflit d'intérêts, décision motivée
Avantage indivisible (ex : cadeau partagé)	Refus par défaut ou valorisation au prorata	Si indivisible et valeur > seuil, refus ou répartition de la valeur entre bénéficiaires	Justificatif archivé, mention de la méthode de valorisation dans le registre
Invitation avec conjoint ou accompagnant	Refus systématique	Avantage non strictement professionnel, risque de requalification	Refus tracé dans le registre, justification archivée
Événement sur plusieurs jours (séminaire, convention)	Accepté sous conditions	Analyse de la valeur totale, ventilation par jour, prise en charge cabinet si dépassement des plafonds	Détail dans le registre, justificatif complet, validation conformité préalable
Transport ou hébergement pris en charge par un tiers	Refus par principe, exception motivée possible	Uniquement si strictement professionnel et absence d'alternative, avec remboursement par le cabinet si accepté	Décision motivée, preuve du remboursement, mention spécifique dans le registre
Avantage non valorisable (ex : accès à une plateforme, logiciel)	Accepté si utilité professionnelle avérée et absence de contrepartie	Justification de l'utilité, estimation de la valeur si possible	Note explicative jointe au registre, validation conformité
Fréquence élevée d'avantages avec un même partenaire	Surveillance renforcée, possible refus	Cumul annuel contrôlé, analyse du risque d'influence, plafonds internes appliqués	Indicateur de fréquence dans le registre, alerte conformité si dépassement
Invitation à une convention professionnelle (chambre, association)	Accepté, prise en charge cabinet au-delà des seuils	Finalité informative ou de formation, coût raisonnable, préférence pour la prise en charge directe par le cabinet	Facture au nom du cabinet, mention dans le registre, justificatif archivé
Cadeau matériel (objet, coffret, etc.)	Refus par défaut, tolérance pour valeur très faible	Valeur < seuil symbolique, justification professionnelle obligatoire	Refus ou acceptation tracé, justificatif archivé, validation conformité

Principes généraux appliqués :

- Toute situation non prévue fait l'objet d'une analyse spécifique par le responsable conformité.
- La décision est systématiquement tracée dans le registre approprié, avec justification et archivage des pièces.
- En cas de doute, le principe de précaution prévaut (refus ou prise en charge par le cabinet).

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
 EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



ANNEXE 9 — GLOSSAIRE DES TERMES REGLEMENTAIRES

Cette annexe vise à définir de façon claire et opérationnelle les principaux termes réglementaires utilisés dans la fiche d'identification et les documents contractuels du cabinet, afin d'éviter toute ambiguïté de vocabulaire pour le client, les partenaires ou les autorités de contrôle.

- **Flux technique** : Montant perçu par le cabinet, en provenance d'un producteur, distributeur ou partenaire, qui ne correspond pas à une commission contractuelle due (exemple : rétrocession automatique, erreur de paramétrage, flux non sollicité). Le flux technique est, par principe, restitué au client ou imputé sur les honoraires avec son accord écrit, sans conservation par le cabinet.
- **Avantage non monétaire** : Bien, service ou invitation offert au cabinet ou à ses collaborateurs par un tiers (producteur, partenaire, organisme professionnel), autre qu'un paiement en numéraire. Exemples : repas professionnel, documentation technique, participation à une formation, inscription à une convention, cadeau matériel. Un avantage non monétaire est qualifié de "mineur" s'il respecte des critères de valeur, de fréquence, de finalité strictement professionnelle et d'absence de contrepartie commerciale.
- **Restitution** : Opération par laquelle le cabinet reverse intégralement au client un flux monétaire reçu d'un tiers (producteur, partenaire), lorsque ce flux ne correspond pas à une rémunération contractuelle due au cabinet. La restitution s'effectue par virement sur le compte du client, dans un délai maximal de 20 jours ouvrés à compter de la réception effective du flux.
- **Imputation** : Mécanisme par lequel un flux technique perçu par le cabinet est déduit du montant des honoraires dus par le client, sous réserve de l'accord exprès et écrit de ce dernier. L'imputation est matérialisée par une facture ou un avoir, avec mention du flux concerné et ajustement de la TVA si nécessaire.
- **Plafonds internes (avantages non monétaires)** : Seuils de valeur fixés par le cabinet pour encadrer l'acceptation des avantages non monétaires :
 - 75 € TTC par avantage unitaire
 - 350 € TTC par partenaire et par an Le respect de ces plafonds ne dispense pas d'une analyse qualitative (nature, fréquence, contexte, absence de contrepartie).
- **Registre des avantages non monétaires** : Tableau de suivi interne recensant l'ensemble des avantages non monétaires reçus, avec mention de la date, du partenaire, de la nature, de la valeur estimée, du bénéficiaire, du mode de validation et de la décision prise (acceptation, refus, prise en charge cabinet).
- **Registre des flux techniques** : Tableau de suivi interne recensant tous les flux monétaires perçus par le cabinet en provenance de tiers (hors honoraires et commissions contractuelles), avec mention de la date de réception, de l'origine, du montant, du client concerné, de la décision (restitution ou imputation), de la date de traitement et des justificatifs archivés.
- **Validation conformité** : Processus interne par lequel le responsable conformité du cabinet vérifie, avant acceptation, que tout avantage non monétaire ou flux technique respecte la politique interne, la réglementation applicable et n'entraîne pas de conflit d'intérêts.
- **Synthèse annuelle** : Document récapitulatif remis au client, présentant de façon agrégée la liste, la nature et la valeur des avantages non monétaires perçus dans l'année, dans un souci de transparence et de conformité.
- **Non-résident** : Personne physique ou morale dont la résidence fiscale est située hors de France. La situation de non-résident entraîne des obligations spécifiques en matière de fiscalité, de déclaration et d'application des conventions internationales.

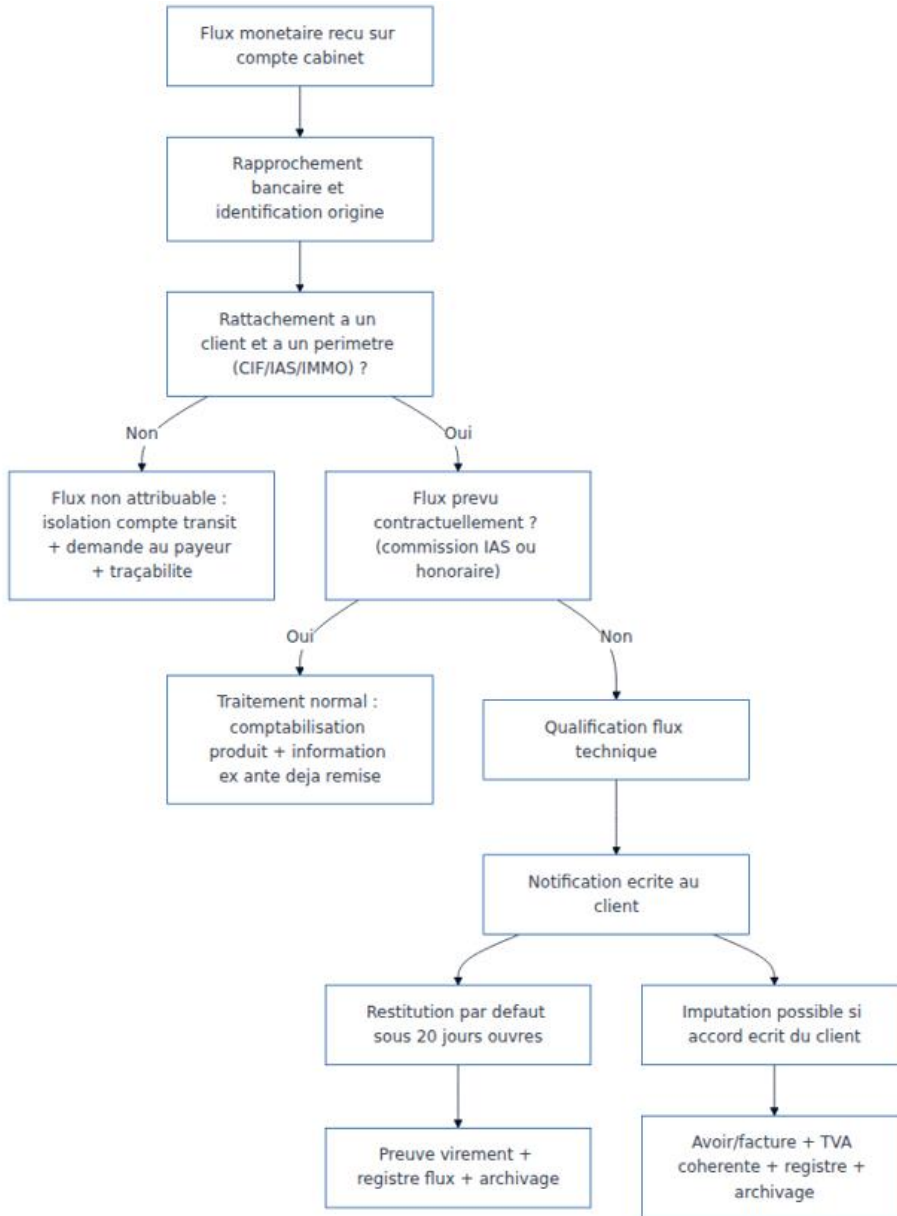
ANNEXE DIAGRAMME — LOGIQUE DECISIONNELLE "FLUX PERÇU"

R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Baroeul – Tél 07 44 98 00 60



Votre avenir financier, notre expertise.
Ensemble, construisons la richesse de demain !

R GESTION PRIVÉE



ANNEXE DIAGRAMME — PROCESS “AVANTAGE NON MONETAIRE”

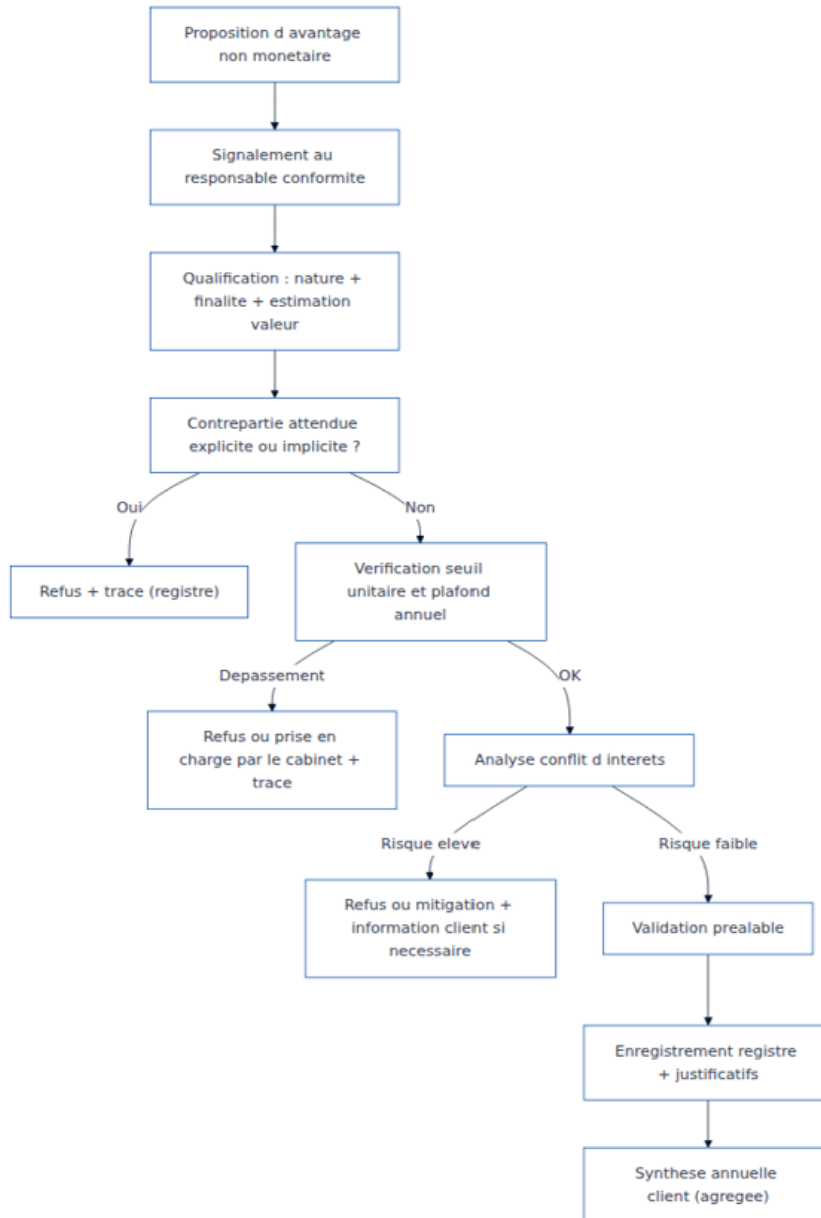
R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Barœul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.



Votre avenir financier, notre expertise.
Ensemble, construisons la richesse de demain !

R GESTION PRIVÉE



R GESTION PRIVÉE - 3 Rue de la Fraternité 59700 Marcq en Barœul – Tél 07 44 98 00 60

BUREAUX : Château Rouge Wood Parc, 274 avenue de la Marne; bâtiment C-D Marcq-en-Barœul 59700 & 12 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
EURL au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 00017 APE 6622Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 – inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurances, banque et finance sous le numéro 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 jusqu'au 28/02/2027 et Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 jusqu'au 28/02/2027 – Site web ORIAS ; www.orias.fr – Membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E010325 – RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 – N°TVA Intracommunautaire FR48 911920098 – Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds, Gestion Immobilière n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 02/09/2028.